

Campagne civisme, le 2e volet axé sur les incivilités routières



La ville continue son action de lutte contre les incivilités avec une campagne axée sur les incivilités routières. Après le succès de la première campagne, lancée en avril 2021, consacrée au fléau des dépôts sauvages, ce deuxième volet, qui débutera le 2 novembre, mettra l'accent sur le « bien se conduire ».

Vitesse excessive, poussettes et fauteuils qui ne peuvent pas circuler sur les trottoirs à cause de stationnements gênants, places de stationnement pour personnes à mobilité réduite utilisées sans justificatif, utilisation de trottinettes sur les trottoirs, non-respect de la zone bleue, rodéos urbains... autant de nuisances et d'incivilités verbalisables déclinées sur différents supports (affiches, réseaux sociaux...).

Les chiffres

Infractions relevées par la police municipale entre le 1er janvier et le 30 juin 2021

-1 145 tous stationnements confondus (trottoir, passage piétons...)

-13 pour vitesse excessive

Ville de Miramas

Communiqué de presse

Le 25/10/2021 15:41

-46 pour règlement de conduite (non respect des feux, stop, franchissement ligne blanche...)

Parce que la réussite collective dépend du civisme de chacun, il est essentiel de respecter la tranquillité de chacun. Axes forts de mécontentement relayés sur les réseaux, vous pouvez continuer à signaler tout dépôt sauvage, stationnement gênant... sur www.facebook.com/Ville.de.Miramas ou www.miramas.fr/mes-demarches/signalement/signalement-urbain.

Contacts presse

Hatab Jelassi, conseiller municipal délégué à la sécurité : 06 38 51 14 07 ou h.jelassi@mairie-miramas.fr

Police municipale : 16 bis avenue Marius Chalve. Tél. : 04 90 50 38 52.

CONTACTS

Betty Reboul — Journaliste - Relations presse
Ville de Miramas
04 90 17 48 36 · b.reboul@mairie-miramas.fr

Caroline Lips — Journaliste - Relations presse
Ville de Miramas
04 90 17 52 85 · c.lips@mairie-miramas.fr